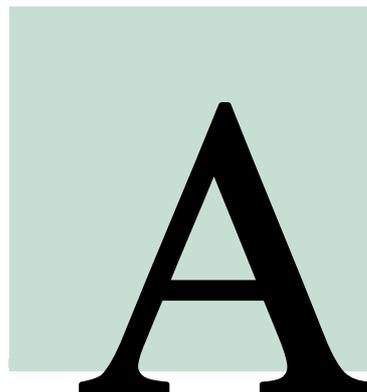


N° 60 Mois d'aout 2015



Nouvelles DE

AIGNAN EN ARMAGNAC



Le mot
du Maire



Edité habituellement pour présenter les budgets prévisionnels de la commune, ce bulletin municipal était prévu dans le courant du mois de juin.

C'était sans compter sur le contrôle de légalité des services de la Préfecture et la saisine de la cour régionale des comptes.

La cour régionale des comptes a vérifié les budgets prévisionnels de la commune, du service d'assainissement du lotissement, ainsi que les comptes administratifs 2014 qui ont eux aussi été analysés.

Si cette nouvelle expérience n'apportait pas d'inquiétude sur le fond, elle a généré un peu de stress et beaucoup de travail administratif pour compiler et imprimer toutes les informations demandées par les personnes en charge de cette vérification.

Au final, un exercice positif puisque la cour des comptes a rendu son « verdict », les comptes de la commune d'Aignan sont sincères et les budgets prévisionnels bien présentés.

Cette édition tardive du bulletin arrivera dans vos boîtes à lettre à la fin du mois d'aout alors que de nombreuses festivités se seront déroulées à Aignan.

J'en profite pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont œuvrés au sein des associations pour nous proposer les très nombreuses manifestations qui ont animé notre village, depuis la fête du vignoble de Saint Mont jusqu'au concert organisé dans les arènes d'Aignan.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle soirée.

COMPTES ADMINISTRATIF ET BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE

C'est au cours de la séance du 14 avril du conseil municipal que les comptes administratifs de la commune, du service d'assainissement et du lotissement ont été présentés par Monsieur Patrick NAVARRE Président de la commission des finances.

Après l'approbation des différents comptes administratifs, Monsieur Patrick Navarre a présenté les budgets prévisionnels. C'est au cours des deux réunions de la commission des finances, dont une s'est tenue en présence du comptable de la commune, Monsieur Jean Emmanuel EGLIN Percepteur de Aignan/Plaisance, que les budgets prévisionnels ont été élaborés.

Comme cela avait été annoncé par le gouvernement, la dotation de l'état a été diminuée de 7,5%, ce qui fait une recette attendue inférieure de près de 15000€.

Pour la première fois depuis 1989, une augmentation des taux des taxes communales proposée par la commission des finances a été validée par les élus, cette hausse de 2,9% sur chacune des taxes permettra de faire une recette supérieure de 10 000 euros à celle qui était attendu en maintenant les taux.

Ce budget confirme le soutien apporté par la commune, au-delà de la mise à disposition des infrastructures et de l'aide logistique apportée par les salariés la commune consacre 35566 Euros de subventions aux associations

Les différents taux s'établissent comme suit :

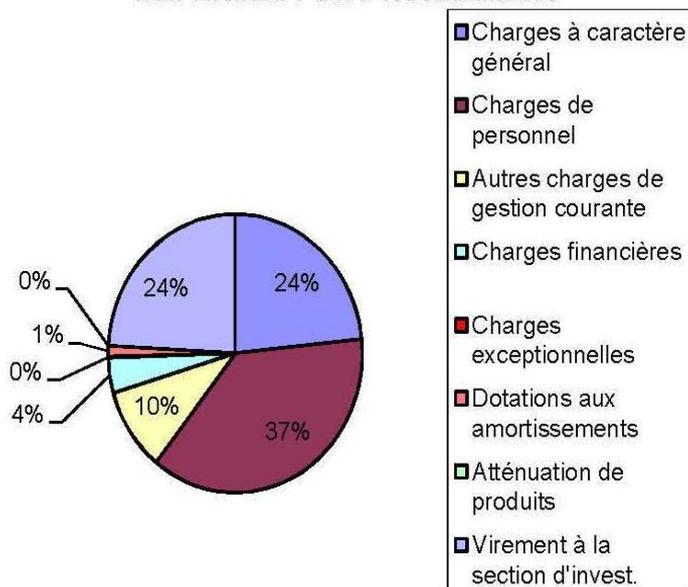
- o Taxe d'habitation : ----- 16,40% au lieu de 15,94%
- o Taxe Foncière sur le Bâti : ----- 27,01% au lieu de 26,25%
- o Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti : ----- 113,76% au lieu de 110,57%

BUDGET PRIMITIF AIGNAN 2015

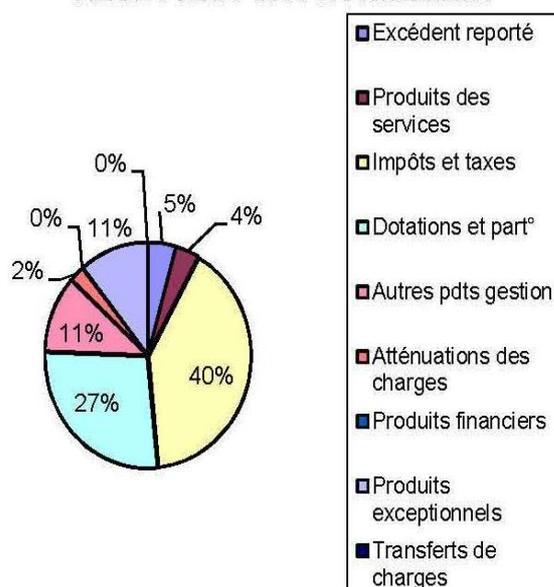
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
002	Déficit reporté	002	Excédent reporté 46933,18
011	Charges à caractère général 248505,76	70	Produits des services 39682
012	Charges de personnel 396950	73	Impôts et taxes 428159,92
65	Autres charges de gestion courante 103053,79	74	Dotations et part° 288470
66	Charges financières 43374,99	75	Autres pdts gestion 118300
67	Charges exceptionnelles 2000	013	Atténuations des charges 25273
68 (042)	Dotations aux amortissements 12558	76	Produits financiers 25
014	Atténuation de produits	77	Produits exceptionnels 116282
023	Virement à la section d'invest. 256682,56	79	Transferts de charges
		72	Travaux en régie
TOTAL		TOTAL	
1063125,1		1063125,1	

DEPENSES FONCTIONNEMENT



RECETTES FONCTIONNEMENT



Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal a validé un budget d'investissement réduit au strict nécessaire. La presque totalité de l'affectation du résultat sera affecté à la reprise du déficit reporté.

BUDGET PRIMITIF					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS FINANCIERES					
DEPENSES		RECETTES			
001	Déficit reporté	211870,8	001	Excédent reporté	0
	16 Remboursement prêts	110176,3	10	Ressources propres ext.	4747,75
	165 Cautions	2000	1068	Affectation résultat	215165,63
	131 Reversement SICTOM	0	165	Cautions	2000
	204 LOTISSEMENT	147050,9	15	Provisions risques et ch,	0
139(040)	Subventions d'investissement	4232	21	Immobil ^o corporelles	0
			28(040)	Amortissements immob ^o	12558
			481	Charges à répartir	0
			021	Virement de la section FT	256682,56
			024*		0
	TOTAL	475329,9		491153,94	
					15824 **
OPERATIONS EQUIPEMENT NON INDIVIDUAL.					
	21 Immobilisations corporelles	12529,18	13	RAR	0
	23 Immobilisations en cours	0		Autofinanc	15824
	23 RAR	3294,82			15824
		15824			15824
					5,8E-11
OPERATIONS PATRIMONIALES (041)					
		0			0
	TOTAL SECTION	491153,9		491153,94	

BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT

Le tribunal administratif de Pau a rendu son jugement le 04 09 2014. Les entreprises qui ont travaillé sur ce chantier sont condamnées à verser à la commune d'Aignan un montant global de 97046,85€. Sur les conseil de l'avocat de la commune, le conseil municipal réuni en séance le 6 novembre 2014 a souhaité ne pas faire appel de ce jugement. La totalité des montants perçus sera affectée au règlement de la dette comme le prévoit la convention signée avant la liquidation de la SEMGERS.

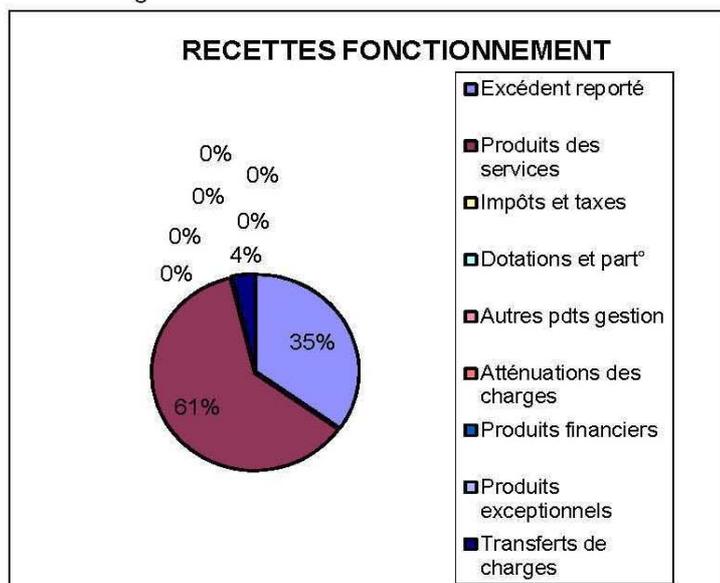
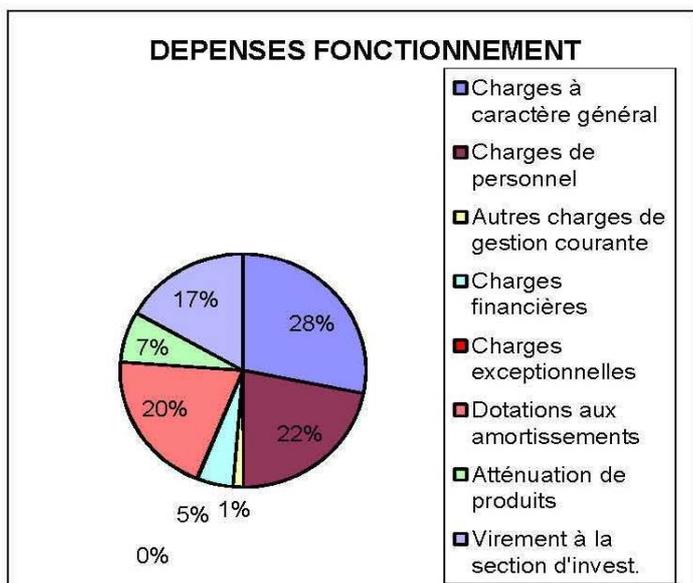
Le 12 août 2014 par délibération du CM, la commune avait confié un mandat de vente exclusive à SQUARE HABITAT. L'agence a réalisé la première vente pour le lot N°19 dont l'acte a été signé à l'étude notarial d'Aignan le vendredi 1 avril, en présence de Maître Bounel, Notaire. Comme pour l'indemnité du tribunal, la recette issue de la vente du lot sera affectée au remboursement partiel de la dette de la commune.

LOTISSEMENT AIGNAN							
Budget previsionnel 2015							
FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
605	0,00	7015	12500,00				
658	1,00	002	0,00	16874	0,00	C/001	102287,41
6015	330957,80	774	49884,00				
	frais						
608	0,00	796-043	18830,52	1641	31053,48	1641	124003,54
608-043	18830,52	774	97166,85				
6045	5000,00	774	0,00			3555-040	377649,12
66111	18830,52	74758	0,00				
6718	0,00	758	1,00	3555-040	572886,59	3355-040	
7133-042	0,00	71355-04	572886,59				
71355-042	377649,12 (1)	7478				16874	
	751268,96		751268,96		603940,07		603940,07

BUDGET PRIMITIF AIGNAN ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	38247,87
011	Charges à caractère général	30963	70	Produits des services	67700
012	Charges de personnel	24000	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	1500	74	Dotations et part°	0
66	Charges financières	5217	75	Autres pdts gestion	100
67	Charges exceptionnelles	150	013	Atténuations des charges	
68 (042)	Dotations aux amortissements	21959,79	76	Produits financiers	0
014	Atténuation de produits	7827	77	Produits exceptionnels	100
023	Virement à la section d'invest.	18449,08	777/042	Transferts de charges	3918
			72	Travaux en régie	
TOTAL			0		
			110065,87		
			110065,87		



C'est en 2015 que les travaux d'amélioration et de mise aux normes de notre service d'assainissement collectif seront réalisés. La création d'un poste et d'un réseau de refoulement sont les principaux investissements que l'on retrouve dans ce budget prévisionnel.

BUDGET PRIMITIF AIGNAN ASSAINISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS FINANCIERES			OPERATIONS EQUIPEMENT NON INDIVIDUAL			OPERATIONS PATRIMONIALES (041)		
DEPENSES			RECETTES			TOTAL SECTION		
001	Déficit reporté	0	001	Excédent reporté	28932,81			
16	Remboursement prêts	143770	10	Ressources propres ext.	1078,05			
10	Dotations	0	16	Emprunts	247249			
139(040)	Subventions d'équipement	3918	21	Immobil° corporelles	0			
			28(040)	Amortissements immob°	21959,79			
			481	Charges à répartir	0			
			021	Virement de la section FT	18449,08			
			024*					
TOTAL		147688			317668,73			
								169980,73 **
20	Immobilisations incorporelles	13500	13		83000			
21	Immobilisations corporelles	0	16	Autofinancé	169980,73			
23	Immobilisations en cours	239480,73						
238	Autofinancé SIVU/ELECT°	0						
		252980,73			252980,73			
								0
								0
TOTAL SECTION		400668,73			400668,73			

Les élections départementales.

En application des lois du 17 mai 2013, le nouveau découpage territorial du Gers est entré en vigueur à l'occasion des élections départementales du mois de mars 2015, il est défini par le décret du 26 février 2014. Le département du Gers a été redécoupé en 17 cantons.

Le nouveau canton Adour-Gersoise est formé de communes des anciens cantons d'Aignan (11 communes), de Riscle (21 communes) et de Plaisance (3 communes). Le canton est entièrement inclus dans l'arrondissement de Mirande. La population de ce nouveau territoire est évaluée selon le comptage de 2012 à 9766 habitants, le bureau centralisateur est situé à Riscle.

Avec 69,47%, la commune d'Aignan se place dans les 10 premières en taux de participation.

Lors des élections départementales de 2015, le binôme Divers Droite composé de Hélène Coomans et Christophe Terrain est élu au premier tour avec 59,97% des suffrages exprimés, devant le binôme Parti Socialiste composé de Geneviève Laborde et Marc Payros (40,03%). Le taux de participation est de 66,1 %.



OPAH et S.L.I.M.E.

L'OPAH du Bas Armagnac à laquelle la commune d'Aignan participe présente encore cette année des chiffres très encourageants.

A ce jour, l'OPAH c'est 171 logements subventionnés, en termes financiers, cela représente 2.693.000 EUR HT de travaux réalisés grâce à 1.536.000 EUR de subventions publiques mobilisées pour les particuliers sur le territoire concerné.

Ces travaux, améliorent bien sûr les conditions de vie des habitants, mais jouent aussi un rôle très intéressant sur le tissu économique local en soutenant l'activité des artisans du territoire. Sur la seule commune d'Aignan, ce sont 24 dossiers qui ont aujourd'hui été subventionnés (8 adaptabilité au vieillissement et/ou handicap, 8 énergie, 3 sortie d'insalubrité et 5 "autres") pour 217.000 EUR de travaux HT mobilisant 148.000 EUR de subventions. La commune d'Aignan participe à ce projet en apportant une aide de 10% du montant des travaux réalisés, plafonnée à 500€ par dossier.

Pour obtenir plus d'information n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie au 05 62 09 24 11 ou le cabinet Altaïr au 05 62 93 07 40, et à vous rendre aux permanences qui se tiennent tous les troisièmes mercredi de chaque mois à la mairie d'Aignan.



Le Conciliateur de Justice

Depuis le mois de Mars, Christian PAILLARES assure une permanence de conciliation chaque 2eme mercredi après-midi du mois. Comme son nom l'indique cette mission a pour vocation de « réconcilier » des parties séparées par un désaccord, un litige, dont la résolution peut raisonnablement passer par un compromis, un accord amiable, évitant ainsi une action en justice longue et onéreuse.

Son rôle sera en quelque sorte celui d'un arbitre neutre et impartial facilitant le dialogue et la recherche de solutions gagnant/gagnant qui ne peut s'apparenter à celui du juge qui rend le droit!

Son domaine de compétence exclu les litiges qui relèvent du droit du travail, du droit de la famille ...et bien sûr du droit pénal.

Issu du milieu de l'entreprise, il met à votre disposition sa qualité d'écoute et son expérience des conflits pour vous apporter toute l'aide possible.



Exposition Paul FONTAN

Suite au succès rencontré au mois d'avril 2015 par la première édition de l'exposition consacrée à « Paul Fontan et la bande à Bonnot » et qui s'est déroulée dans la salle d'expositions de l'Office du Tourisme d'Aignan, Roland Soubies, natif d'Aignan et concepteur de l'exposition, souhaite pérenniser la mémoire de ce Gascon né à Aignan en 1880 et qui s'est notamment illustré lors de l'arrestation de Jules Bonnot en 1912 puis mort au front en 1914.

La création d'une association, dont le but sera de collecter des documents, photographies et témoignages concernant la vie atypique de Paul Fontan, peut être envisagée.

Dès le mois de septembre 2015, toute personne intéressée par l'histoire locale et ce projet de création d'association peut s'adresser à Roland Soubies par téléphone au 05 62 09 28 93 ou par courriel à l'adresse suivante : briland@wanadoo.fr



Paul Fontan, Antoine Fontan, Roland Soubies et Jean-Paul Fontan lors du vernissage de l'exposition.

La base de loisirs de la forêt

Une activité équestre a été mise en place sur la base de loisirs pour la saison 2015. La commune d'Aignan a signé une convention avec Madame GUIEYSSE qui a proposé des balades en poneys sur les chemins de la forêt d'Aignan.



Civilité, Incivilité

- Aujourd'hui encore, trop de nos concitoyens ont un comportement qui ne respecte pas les règles de la vie en société comme la politesse, le respect d'autrui, la courtoisie, l'ordre public, c'est-à-dire ce qu'on attend d'un individu "normalement civilisé". Les informations et les dispositifs de propreté canine installés n'y changent rien. Quelques-uns de nos concitoyens continuent à laisser leurs chiens circuler en liberté dans l'enceinte du village, semant au hasard de leurs promenades leurs déjections. Faudra-t-il en arriver à la mise en place d'un agent municipal dont la mission principale serait la répression comme cela a été proposé au conseil municipal ! Quand on chiffre les coûts engendrés par un tel dispositif, la gestion de la crotte reviendra chère à l'ensemble de la population.



- Les techniciens du Service Local d'Aménagement ont rencontré quelques élus pour leur faire part de l'analyse des données enregistrées par les deux dispositifs installés (cinémomètre et bandes de comptage) Avenue du Docteur Dousset. Sur un flot d'environ 900 véhicules par jour et par sens de circulation, le constat est affligeant. Plus de la moitié des véhicules sont enregistrés en infraction pour vitesse excessive. L'étude des données enregistrées permet aux techniciens d'affirmer que la majeure partie des infractions relevées sont du fait de la population locale qui se rend à l'école, ou au travail. De nouveaux dispositifs d'enregistrement ont été installés dans le courant de l'été sur les autres axes principaux de la commune, un retour sur l'analyse des données est prévu début septembre.



UNSS(Union Nationale du Sport Scolaire)

Le collège d'Aignan organisait les 2 et 3 juin le Raid nature de l'UNSS. C'était la plus grosse manifestation gersoise du sport scolaire de l'année 2015.

Les professeurs d'EPS du collège ont préparé ce Raid avec le soutien de Julien Pellicer Directeur du sport scolaire et des comités départementaux qui ont animé les ateliers : course d'orientation, canoë-kayak, tir à l'arc, tir laser, ultimate, accrobranche, etc.

Les élèves venus de tout le département ont participé durant ces deux journées aux épreuves sportives et intellectuelles de cette nouvelle édition du Raid conçu autour des valeurs du sport scolaire : des équipes strictement mixtes avec des épreuves sur le handisport et le développement durable proposé par la classe environnement du collège d'Aignan. Une épreuve nocturne dans les arènes d'Aignan et un jeu de piste dans le village sont venus clôturer la première journée avant que tout le monde se retrouve sur le stade Jean Guillonnet pour passer la nuit.

Ce sont environ 500 personnes qui étaient présentes à Aignan pour ces deux jours. Félicitations à tous les concurrents pour leur engagement et leur fairplay ainsi qu'à l'ensemble des accompagnants.

Un très grand merci à Aurélie Pougès et Julien Surget les organisateurs de cette épreuve pour la quatrième année (seconde année sur deux jours).

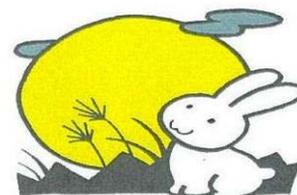


Carrefour Express

A la suite d'un sinistre (incendie sur une vitrine frigorifique), le magasin Carrefour Express a dû fermer ses portes du 9 au 24 juillet. La commune a aussitôt proposé la mise à disposition de locaux pour installer un magasin temporaire, mais cette installation était trop complexe à mettre en oeuvre sur un temps court et Monsieur Costa gérant du magasin a décliné cette offre pour se consacrer avec son personnel à la remise en état du magasin. La commune a mis en place un service de transport vers le magasin Carrefour de Riscle. Cette initiative n'a pas eu le succès escompté, quelque part c'est tant mieux, c'est la preuve que la solidarité familiale et de voisinage a très bien fonctionné.

Le Multi-Accueil : « Les Pitchounets d'Armagnac », L'Accueil de Loisirs « Les Aventuriers » et L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE):

- Le multi-accueil les « Pitchounets d'Armagnac » : service destiné aux enfants de 3 mois à 4 ans. Tous les jeudis de 8H00 à 18H00, une équipe qualifiée de professionnelles de la petite enfance favorise l'éveil et la socialisation de l'enfant dans un espace sécurisé. Les enfants participent aux activités organisées selon leurs rythmes.



- L'Accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis durant l'année scolaire et tous les jours pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël).



La structure « Les Aventuriers » accueille les enfants de 3 ans à 14 ans.

Les enfants participent à des activités multiples et variées : manuelles, sportives, culturelles... conformément à un projet pédagogique.

Bons MSA acceptés. Tel. 05 62 03 75 84

Horaires : de 7H45 à 18H Le midi : possibilité de manger au Centre de Loisirs

- L'ALAE fonctionne dans les locaux de la BCD du groupe élémentaire d'Aignan. Ouvert le lundi jeudi et vendredi de 7H30 à 8H50 et de 16H30 à 18H45, le mardi de 7H30 à 8H50 et de 15H30 à 18H45.

Le transport à la demande :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ARMAGNAC ADOUR
LE SERVICE DE TRANSPORT
A LA DEMANDE VOUS PROPOSE
PLUSIEURS DESTINATIONS:**



Vous habitez les communes de :		
Aignan, Aviron-Bergelle, Bouzon Gellenave, Castelnavet, Fusterouau, Loussous Débat, Margouët Meymes, Pouydraguin, Sabazan, Termes d'Armagnac.		
Vous pouvez vous rendre à :		
AIGNAN		
Marché du lundi	Arrivée à Aignan à 10h00 Départ d'Aignan à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
Club du 3 ^{ème} âge lundi après midi	Arrivée à Aignan à 14h00 Départ d'Aignan à 18h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
EAUZE		
Marché du jeudi	Arrivée à Eauze à 10h00 Départ d'Eauze à 12h00	5 € aller / retour
PLAISANCE DU GERS		
Marché du jeudi	Arrivée à Plaisance à 10h00 Départ de Plaisance à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
RISCLE		
Marché du vendredi	Arrivée à Riscle à 10h00 Départ de Riscle à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
Ligne Régionale pour Tarbes (bus) Mardi et jeudi	Arrivée à Riscle à 7h45 Départ de Riscle à 17h30	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple Tarif étudiant : aller 2 €, retour 3 €
Ligne régionale pour Mont de Marsan (bus) Mardi et jeudi	Arrivée à Riscle à 9h50 Départ de Riscle à 17h30	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple Tarif étudiant : 3€ aller/retour 2€ aller ou retour simple
DEMU		
Ligne Régionale pour Auch/Toulouse (bus) Lundi, mercredi, vendredi	Arrivée à Dému à 6h45 Départ de Dému à 19h	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple Tarif étudiant : 3€ aller/retour 2€ aller ou retour simple
NOGARO		
Marché du mercredi	Arrivée à Nogaro à 10h00	3 € aller/retour
Marché du samedi	Départ de Nogaro à 12h00	2 € aller ou retour simple
MARGOUEÛT MEYMES		
Gym des Aînés Vendredi	Arrivée à Margouët à 9 h00 Départ de Margouët à 10h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple

Vous habitez :
Aignan,
Aviron-Bergelle,
Bouzon Gellenave,
Castelnavet,
Fusterouau,
Loussous-Débat,
Margouët-Meymes
Pouydraguin,
Sabazan,
Termes d'Armagnac,

Téléphonez au :

**05.62.69.89.40
(Adour Tourisme)**

Pour vous rendre à une ou plusieurs de ces destinations, il suffit d'appeler : **Avant 12h00 la veille, sauf pour les destinations du lundi le samedi avant 12 h 00 et la destination du samedi à Nogaro le jeudi avant 12 h 00.**

Pour plus d'informations vous pouvez téléphoner au secrétariat de la communauté de communes au **05.62.69.86.43**

Service autorisé par le Conseil Général du Gers

Prestations du lundi au dimanche et jours fériés

Constitution des dossiers pour la prise en charge financière

Etude et constitution des dossiers APA

Pas de cotisation d'adhésion

Attestation fiscale pour réduction d'impôts

Service conventionné avec de nombreuses caisses de retraite (CARSAT, MSA, CNRACL, RSI...), accepte les chèques sortir +, habilité à intervenir auprès de bénéficiaires de l'aide sociale

Travail en partenariat avec les autres services du CIAS :

- SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile)
- ESA (Equipe spécialisée Alzheimer)
- EHPAD (plateau technique)
- Service adhérent à l'UDCCAS du Gers

SAAD ARMAGNAC ADOUR



MAIRIE D'AIGNAN
PLACE DU COLONEL
PARISOT
32 290 AIGNAN
TEL : 05.62.03.73.38



EHPAD BEL-ADOUR
LOT. BOURDALAT
32 400 RISCLE
TEL : 05.62.69.72.21

Email : saadarmagnacadour@orange.fr

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi
Ouvert de 8h30 à 12h30
et de 13h à 16h30

Jeudi
Ouvert de 8h30 à 12h30

CIAS ARMAGNAC
ADOUR-SAAD

Information

SERVICE PUBLIC D'AIDE A DOMICILE



SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est géré par le CIAS Armagnac Adour depuis la fusion de la communauté des communes Monts et Vallées de l'Adour et de la communauté des communes Terres d'Armagnac au 1er Janvier 2013.

Suite à cette fusion, le SAAD est autorisé à intervenir sur le périmètre d'intervention de la communauté des communes soit : AIGNAN, AVERON BERGELLE, BOUZON GELLENAVE, CANNET, CAHUZAC SUR ADOUR, CASTELNAVET, CAUMONT, FUSTEROUAU, GOUX, LABARTHETE, LELIN LAPUJOLLE, LOUSSOUS DEBAT, MARGOQUET MEYMES, MAULICHERES, MAUMUSSON LAGUIAN, POUYDRAGUIN, RISCLE, SABAZAN, SAINT GERME, SAINT-MONT, SARRAGACHIES, TARSAC, TERMES D'ARMAGNAC, VERLUS, VIELLA et les communes de LUPIAC et ST PIERRE d'AUBEZIES par convention.

CIAS ARMAGNAC ADOUR-SAAD

SES MISSIONS

- Aide aux tâches ménagères
- Préparations des repas (vous mangez ce que vous aimez)
- Aide à la toilette
- Aide à l'habillage, déshabillage
- Aide à la marche
- Aide à la sortie d'hospitalisation
- Accompagnement (Courses, rendez vous sur le territoire de la CCAA)
- Maintien du lien social
- Activités, animation

SON PERSONNEL

Une équipe composée d'aides à domicile qualifiées sur le territoire et d'une psychologue.

Un service administratif à votre écoute dont les bureaux se trouvent au 1er étage (ascenseur) de la Mairie d'Aignan ainsi qu'au sein de l'EHPAD de Risclé.

